

**Comité d'attribution des bourses de recherche  
– Conflits d'intérêts**

**Document n° :** 6.0  
**Responsabilité :** Pratique professionnelle et Recherche  
**Approuvé par :** Mark Given  
**Approuvé :** Juillet 2021

**Énoncé de politique**

Le comité d'attribution des bourses de recherche et l'ACTRM s'efforceront de faire en sorte que les propositions de bourses de recherche soient évaluées en fonction de leur mérite et sans parti pris. À ce titre, il est nécessaire de limiter de manière préventive et proactive les conflits d'intérêts perçus ou directs dans le cadre du processus d'octroi des subventions.

Afin d'éliminer tout risque de conflit d'intérêts, les membres actuels du comité d'attribution des bourses de recherche ne sont pas autorisés à soumettre une proposition en tant que chercheur principal, cochercheur ou boursier de recherche, conformément aux critères d'admissibilité.

En ce qui concerne l'évaluation des propositions et l'examen par les pairs, un membre du comité a un conflit d'intérêts réel ou perçu s'il est :

- directement impliqué dans la proposition (par exemple, conception, administration, exécution, etc.)
- actuellement affilié à l'institution ou aux institutions du candidat, y compris son employeur, un hôpital ou une université
- un membre de la famille du ou des candidats (s).

**Portée**

Reconnaissant que la communauté de recherche active dans le domaine des sciences de la radiation médicale est petite au Canada, cette politique vise à minimiser les conflits sans être trop restrictive au sein des programmes d'attribution des bourses du service de la Pratique professionnelle et de la Recherche.

**Définitions**

**Conflits d'intérêts** – Les conflits d'intérêts relèvent des mêmes grandes lignes que la politique en matière de conflits du JIMSR et peuvent inclure des liens financiers, des relations personnelles ou professionnelles et des affiliations institutionnelles.

**Comité d'attribution des bourses de recherche** – Le comité, au nom du conseil d'administration de l'ACTRM, supervise le programme annuel de bourses de recherche en examinant les propositions, en sélectionnant la proposition financée la plus susceptible de produire des contributions originales et importantes à la profession de la technologie de radiation médicale, et en élaborant des politiques, des procédures et des recommandations pour l'administration du programme.

## **Procédure**

Un conflit d'intérêts réel ou perçu sera géré par les mesures suivantes :

- les membres du comité déclareront tout conflit avant l'examen et le classement de la proposition;
- les membres du comité en conflit d'intérêts sont autorisés à fournir des commentaires sur la proposition en question et à la noter, mais leur note sera exclue de la note globale de la proposition utilisée pour classer toutes les propositions ensemble;
- les membres du comité en conflit d'intérêts s'abstiendront d'influencer ouvertement les autres membres du comité au sujet de la proposition lors de toute prise de décision ou discussion.

Le fait qu'un candidat provienne de la même institution n'est pas automatiquement considéré comme un conflit d'intérêts, et les juges sont invités à faire preuve de discernement lorsqu'ils prennent cette décision. Un conflit peut ou non amener les juges à s'abstenir d'accorder une note mais, selon le degré de conflit perçu pour cette application, il peut leur être demandé de s'abstenir de participer à la discussion afin de ne pas donner un avantage injuste à un candidat connu. Les conflits individuels peuvent être discutés par le comité au cas par cas, si nécessaire.

## **Responsabilités**

Comité d'attribution des bourses de recherche - tout membre actuel du comité peut être tenu responsable de l'identification et du traitement des conflits d'intérêts.

Membres du personnel de la Pratique professionnelle et de la Recherche - assurer l'activation et le suivi de tout conflit d'intérêts perçu ou identifié dans le meilleur intérêt du ou des candidats.

## **Politiques et procédures connexes**

*Comité d'attribution des bourses de recherche de l'ACTRM – Mandat*

*Comité d'attribution des bourses de recherche de l'ACTRM – Administration des subventions*

*Politique sur les conflits du JIMSR*

## **Documents connexes**

*Page Web des subventions de recherche de l'ACTRM*

*Page Web des bourses de recherche de l'ACTRM*